



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 31 MARS 2016 – 20H30

Membres présents :

- Jean DIDIER
- Denis FALCOZ
- Bruno RAMBAUD
- Pierrick VIAL
- Michel BRUN
- André BONNET
- Maryse BONNET
- Solange GRAND
- Marc ROBERT

Membre(s) absent(s) excusé(s):

- Pierre PERSONNET pouvoir donné au conseiller municipal Marc Robert

Membre(s) absent(s):

- Néant

Date de convocation: 22/03/16

Ordre du jour :

1. VOTE DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL 2
2. CREDIT DE FONCTIONNEMENT ECOLE 2
3. PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 2
4. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 CCAS 3
5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 ASSAINISSEMENT 5
6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 COMMUNE, 6
7. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016 7
8. AVENANT DSP GITE DE LA VILLETTE ET AGREMENT NOUVEAU DELEGATAIRE 7
9. DECLASSEMENT/RECLASSEMENT FONCIER COMMUNAL 8
10. PRELEVEMENTS BNF 8
11. QUESTIONS DIVERSES 9



1. Vote du compte rendu du précédent conseil municipal

Le maire demande aux conseillers municipaux d'approuver le conseil municipal du 27/11/2015

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du conseil municipal principal.

Pierre PERSONNET demande que le dernier titre soit supprimé du compte rendu 30 janvier 2016

Résultat des votes		
Pour 6	Contre 4	Abstention 0
	Solange GRAND, Pierre PERSONNET, Maryse BONNET, Marc ROBERT	

2. Crédit de fonctionnement école

Le maire demande au conseil de se délibéré sur le crédit de fonctionnement 2016 de l'Ecole sur la base de 80€ par élèves. Cela représente une enveloppe de 2.000€.

Après en avoir délibéré le conseil municipal attribue un crédit de fonctionnement de 2.000€ à l'école.

Résultat des votes		
Pour 10	Contre 0	Abstention 0

3. Présentation des comptes administratifs 2015

La présentation des comptes administratifs non consolidé est faite pour permettre à l'ensemble du conseil d'avoir une idée du contexte économique de la commune.

Jean DIDIER approuve la demande de Marc ROBERT concernant l'envoi des CA avant les votes des CA.



4. Approbation du budget primitif 2016 CCAS

Le maire présente pour approbation du conseil municipal le budget primitif (BP) pour 2016 du Comité communal d'actions sociales (CCAS). Ce BP a été voté par la Commission Communale d'Action Sociale du 24 mars 2016.

Il comporte une section de fonctionnement équilibrée à hauteur de 205 807.75€ avec un financement communal de l'ordre de 127.900€ (Albiez-Montrond et Albiez le Jeune au prorata de la fréquentation), 35 000€ de redevances des usagers des services garderie et centre de loisirs et 41.400€ de participations CAF et MSA.

Après délibération, le budget du CCAS est approuvé par le conseil municipal

Résultat des votes		
Pour 10	Contre 0	Abstention 0

Afin d'obtenir le budget précédemment voté, le CCAS a validé la modification des horaires d'ouverture du service Enfance-Jeunesse ainsi que les tarifs.

Horaires d'été du 06/07/2016 au 19/08/2016		
	Accueil CENTRE DE LOISIRS	HALTE GARDERIE
LUNDI	9H-12H ET 14H 17H30	8H30-17H30
MARDI	8H30-17H30	8H30-17H30
MERCREDI	8H30-17H30	
JEUDI	8H30-17H30	8H30-17H30
VENDREDI	9H-12H ET 14H-17H30	8H30-17H30

Horaires basse Saison à compter du 25/04/2016		
	Accueil périscolaire + Rythmes scolaires	HALTE GARDERIE
LUNDI	11H45-13H30 ET 15H30-17H30	
MARDI	11H45-13H30 ET 15H30-17H30	8H30 – 16H30
MERCREDI		
JEUDI	11H45-13H30 ET 15H30-17H30	
VENDREDI	11H45-13H30 ET 15H30-17H30	



Horaires Hiver 2016/2017			
	HALTE GARDERIE	Accueil CENTRE DE LOISIRS	
	à compter du 02/01/2017	Cas Général : à compter du 02/01/2017	Cas particulier : du 17/12/2016 au 01/01/2017 du 01/02/2017 au 30/03/2017
DIMANCHE	8h30-17h30		
LUNDI	8h30-17h30	9h-17h30	9h - 18h00
MARDI	8h30-17h30	9h-17h30	9h - 18h00
MERCREDI	8h30-17h30	9h-17h30	9h - 18h00
JEUDI	8h30-17h30	9h-17h30	9h - 18h00
VENDREDI	8h30-17h30	9h-17h30	9h - 18h00

Tarifs enfants scolarisés sur la Commune à compter du 02/09/2016				
	Accueil périscolaire (à l'Heure)		Accueil de loisirs	
Quotients familiaux	11h45 à 13h30	A partir de 16h30	1/2 Journée	Journée avec repas
< 333	1.70	1.15	2.90	7.40
< 746	2.10	1.40	4.40	10.60
< 1053	2.70	1.80	5.40	13.20
< 1413	3.40	2.30	6.20	15.50
> 1413	3.60	2.40	7.20	17.70

Tarifs été Enfants Hors Département Savoie / Accueil de loisirs à compter du 07/04/2016			
	Demi-journée	Journée	Journée avec temps repas
1 ^{er} enfant	9.70	17.80	19.80
A partir du 2 ^{ème}	8,8	16.00	18.00

Tarifs été enfants CAF Savoie / Accueil de loisirs à compter du 07/04/2016			
	Demi-journée	Journée	Journée avec temps repas
1er enfant	8.40	15.60	17.80
A partir du 2ème	7.60	14.00	16.00

Après délibération, le conseil municipal approuve les nouveaux horaires et les tarifs du service Enfance-Jeunesse.

Résultat des votes		
Pour 10	Contre 0	Abstention 0



5. Vote du budget primitif 2016 Assainissement

Le budget primitif du service de l'assainissement pour 2016, présenté et voté par chapitre et par opérations d'investissement s'équilibre comme suit (TTC) :

	dépenses	recette
Fonctionnement	282 700,00 €	282 700,00 €
.042 opération virement de section a section		
011 - Charges à caractère général	63 000,00 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	30 000,00 €	
66 - Charges financières	50,00 €	
67 - Charges exceptionnelles	4 000,00 €	
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises		139 000,00 €
74 - Subventions d'exploitation		55 000,00 €
.022	1 331,00 €	
.023 virement de section a section	15 669,00 €	
661 - Charges d'intérêts	49 950,00 €	
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	118 700,00 €	
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		88 700,00 €
Investissement	390 700,00 €	390 700,00 €
.042 opération virement de section a section	88 700,00 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves		8 000,00 €
13 - Subventions d'investissement		148 331,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	61 000,00 €	100 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	6 000,00 €	
23 - Immobilisations en cours	235 000,00 €	
.021 virement de section a section		15 669,00 €
28 - AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		118 700,00 €
Total général	673 400,00 €	673 400,00 €

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2016 du service de l'assainissement.

Résultat des votes		
Pour 10	Contre 0	Abstention 0



6. Vote du budget primitif 2016 Commune,

Le budget primitif du service de l'assainissement pour 2016, présenté et voté par chapitre et par opérations d'investissement s'équilibre comme suit (TTC) :

	Dépense	Recette
Fonctionnement	1 763 300 €	1 763 300 €
011 - Charges à caractère général	364 300 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	427 100 €	
013 - Atténuations de charges		7 000 €
014 - Atténuations de produits	35 000 €	
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)		
65 - Autres charges de gestion courante	423 000 €	
66 - Charges financières	167 000 €	
67 - Charges exceptionnelles	21 500 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		291 400 €
73 - Impôts et taxes		1 116 700 €
74 - Dotations, subventions et participations		234 100 €
75 - Autres produits de gestion courante		49 000 €
76 - Produits financiers		40 100 €
77 - Produits exceptionnels		25 000 €
023 virement vers section d'investissement	324 400 €	
022 intitulé « Dépenses imprévues »	1 000 €	
Investissement	847 200 €	847 200 €
024 - Produits de cessions		200 000 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		161 400 €
13 - Subventions d'investissement		129 000 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	292 000 €	
21 - Immobilisations corporelles	125 000 €	
23 - Immobilisations en cours	203 400 €	
27 - Autres immobilisations financières		32 400 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	186 800 €	
021 virement de la section de fonctionnement		324 400 €
204 - Subventions d'équipement versées	40 000 €	
Total général	2 610 500 €	2 610 500 €

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2016 principal.

Résultat des votes		
Pour 8	Contre 2	Abstention
	Maryse BONNET, Marc ROBERT	



7. Vote des taux d'imposition 2016

Suite à une modification du périmètre de l'intercommunalité, notre collectivité va réintégrer la compétence touristique qui était précédemment confié à la communauté de commune de l'Arvan. Cela impose des nouveaux ratios d'imposition locaux entre nos deux structures. Les taux des communes vont être augmentés et ceux de l'intercommunalité vont diminués. Suite à cette nouvelle répartition, les administrés n'auront au global par d'évolution sur leurs impôts locaux ou ce n'est qu'une légère baisse non significative selon les simulations (de 0,9 point). La commission communale des finances a été informée de ses opérations et n'a pas formulé d'observation à ce sujet.

La commission finances sensible au contexte économique difficile, pour la deuxième année consécutive, propose au conseil municipal de ne pas augmenter la pression fiscale auprès des administrés et opérateurs économique de la commune. Ainsi elle demande au conseil municipal d'approuver les taux suivant :

Taxe d'habitation	20,99%
Foncier Bâti	27,86%
Foncier Non Bâti	186,79%
Cotisation Foncière des Entreprises	33,48%

Le Conseil Municipal approuve les taux.

Résultat des votes		
Pour 9	Contre 0	Abstention 1
		Marc ROBERT

8. Avenant DSP Gite de la Vilette et agrément nouveau délégataire

Actuellement le gîte de la Vilette fait l'objet d'une délégation de service public (DSP) déléguée en 2013 aux époux GAUDIN pour un période de 10 ans. Ces derniers ont émis le souhait de transmettre leurs délégations aux époux LIGNIER Angélique et Cédric, habitants de la commune à l'horizon de mai 2017.

Le contexte législatif actuel permet à la commune de réaliser un transfert d'un délégataire à un autre par avenant. Or les directives 2014/23/UE relatifs aux contrats de concessions, transposées en droit national par l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret 2016-360 du 25 mars 2016, instaure un cadre juridique ne permettant plus cette démarche à compter du 01 avril 2016. Dans cette situation, la municipalité a organiser une rencontre avec les intéressés et certains élus pour juger des motivations de ses derniers.

La maire demande au conseil municipal de l'autoriser à transférer la DSP et à agréer les nouveaux délégataires.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant DSP Gite de la Vilette et agrément nouveau délégataire.

Résultat des votes		
Pour 10	Contre 0	Abstention 0



9. Déclassement/Reclassement Foncier communal

Le maire rappelle au conseil municipal qu'une précédente délibération (conseil municipal du 15 décembre 2014) l'autorisait à ouvrir une enquête publique relative à l'échange de parcelle entre la commune et GIRARD Jérémy. Il informe que cette enquête publique va voir prochainement d'ouvrir.

10. Prélèvements BNF

Dans le but me mette un terme aux intérêts moratoires avec l'entreprise EDF le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention tripartite (EDF, Trésorerie Principale, commune) de prélèvement Banque de France (BNF).

Le Conseil Municipal approuve les conventions de prélèvement BNF.

Résultat des votes		
Pour 10	Contre	Abstention

Afin de s'équiper de badges autoroutiers, les services de la commune ont consulté 3 opérateurs économiques par demande (montant inférieur de 15.000 € sur 4 ans). Le maire informe le conseil municipal que la société retenue est AREA. Au cours de cette consultation, il s'est avéré que toutes ses entreprises refusaient les mandats administratifs. Pour cette raison, avant de contracter avec la société AREA, le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention tripartite (Fournisseur, Trésorerie Principale, Commune) de prélèvement Banque de France.

Le Conseil Municipal approuve les conventions de prélèvement BNF.

Résultat des votes		
Pour 10	Contre	Abstention



11. Questions diverses

1. Remboursement des amendes pénales anciennes salariées de remontées mécaniques

Thierry Quezel (chef d'équipe de maintenance) et Jean-François Motes (chef d'exploitation) sont deux anciens agents de l'ancienne remontée mécanique aujourd'hui salariés d'Albiez-Domaine-Skiable. Suite à l'accident survenu sur l'escargot en avril 2013, la justice pénale les a condamnés notamment à des peines d'amendes. La commune, dans cette même affaire, a également été condamnée pénalement au côté de ses ex-collaborateurs.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'avoir une demande de l'EPIC avant que le conseil municipal vote une prise en charge de l'amende. Cependant il soumet au débat le principe de prise en charge des amendes pénales de messieurs Motes et Quezel à hauteur de 7.000€.

Marc ROBERT propose de verser une subvention directement par la commune aux ex-agents. Les services de la commune vont étudier la faisabilité.

Monsieur le maire annonce d'étudier la proposition du conseiller Marc ROBERT en demandant des conseils aux services du contrôle de légalité de la Sous-préfecture et de notre comptable public.

2. Remboursement de frais engagés par Solange GRAND

Le maire demande au conseil municipal de rembourser la somme engagée à Carrefour de madame Solange GRAND qui a acheté des consommables pour le gîte communal de MONTROND. Cette note s'élève à 45,60€ TTC.

Le Conseil Municipal approuve le remboursement des sommes engagées par Solange GRAND .

Résultat des votes		
Pour 10	Contre 0	Abstention 0

3. Reprise de la gestion du cinéma

Le maire évoque la possibilité par la commune de gérer en propre le cinéma communal actuellement confié à l'EPIC. Albiez-tourisme dans son champ de compétence n'a pas vocation à gérer ce type d'activité de manière efficace. Cette opportunité permettra d'étoffer le service culturel de la commune.

Après débat du conseil municipal, le maire annonce que le secrétariat général continuera à étudier le projet de récupérer la compétence du cinéma. Il présentera devant l'assemblée un rapport indiquant notamment les conditions de reprise des moyens et du personnel.



4. Liaison Karellis et avenir de la station

Compte tenu de l'intense communication d'Albiez Tourisme sur l'imminence de la liaison avec les Karellis promise dès 2018, de l'avancement des études techniques en cours et de l'état des finances de la station, est-il prévu :

- un débat public sur la pertinence du projet.
- la transformation de l'EPIC en SEM (société d'économie mixte) pour l'ouverture du capital à des fonds privés. Dans l'affirmative, le scénario prévoit-il le recours à des investisseurs locaux (commerçants, entreprises de travaux publics, promoteurs,...) ou nationaux ?

Réponse exécutif municipal : Les études ont été ouvertes et sont menées par des prestataires indépendants. Pas de possibilité actuellement de faire de réunion publique ni de montage juridique avant la finalisation des études.

5. Social et Enfance

La convention de bons procédés qui unissait communes de montagne et communes de vallée pour permettre aux enfants du primaire de s'initier tant au ski qu'à la natation a été unilatéralement dénoncée par Albiez Montrond, sans que ceci ne soit délibéré et voté au Conseil Municipal :

- Quelle est la date de dénonciation de la convention ?
- Qui est le responsable de cette initiative ?
- Quelle est la motivation de cette initiative ?
- Quel est le gain pour la société civile dans son ensemble ?

Réponse exécutif municipal : C'est la commune de St-Jean-de-Mne qui projette de dénoncer la convention car les loueurs ne jouent pas le jeu. La dépense nécessaire pour continuer un enfant de la commune est prévue au BP2016.

6. Déneigement des rues, voirie

Les conseillers municipaux ont été pris à partie par vacanciers et Albiens sur la qualité du déneigement, jugée inférieure aux autres années : ornières, flaques, glace vive rendant le cheminement piéton hasardeux - plusieurs chutes rapportées. On a aussi été étonnés de voir les premiers épandages de graviers et mâchefers le 9 mars, une fois les vacances scolaires terminées.

Peut-on trouver une façon de supprimer l'écoulement de purin en aval de l'étable sur le chemin de la Praz ? Point très critiqué par les promeneurs sur ce chemin.

Réponse exécutif municipal : Les conditions d'enneigement non régulières ont fait remonter la glace et à créer des ornières avec des désagréments accentués par la pluie. Problème des maisons sans cheneaux, d'arbre qui fait une zone de froid dans la montée menant aux hameaux des aiguilles. Concernant le purin un nouveau fermier vient de s'installer, l'exploitant est déjà en recherche de solution sur le problème.



7. Damage, Sécurité des pistes

Dans le même ordre d'idées, le damage des pistes de luges a été effectué de façon correcte après la fin des vacances scolaires seulement.

Comment est assurée la sécurité de l'espace rando, mentionné en haut de la Blanche sur les plans des pistes, sachant que les CATEX ne sont plus utilisés ?

Réponse exécutif municipal : Il n'y avait pas assez de neige au début de saison. Lorsque les conditions d'enneigement sont devenues favorables les pistes ont été sécurisées. L'espace de rando n'est pas une piste et n'est pas sécurisé. Il est considéré comme un espace vierge.

8. Albiez Domaine Skiable

Pourquoi l'enquête sur la liaison avec les Karellis n'a-t-elle été faite qu'auprès des touristes ? Les Albiens ne sont-ils pas concernés ?

Quels sont les premiers éléments de bilan de cette saison hivernale, en comparaison des trois années précédentes :

- nombre de forfaits vendus par catégorie
- nombre de passages aux remontées mécaniques
- nombre de lits vendus
- fréquentation dans les différents commerces.

Réponse exécutif municipal : Les enquêtes ont été ouvertes à tous menées par une entreprise indépendante. Elles sont encore ouvertes à tous à l'office de tourisme. Le bilan de la saison hivernal n'est pas encore prêt car les résultats définitifs ne sont pas encore connus.

9. Remerciements à Sandrine PELLICIER

Le maire tiens à remercier Mme PELLICIER, Ancienne Secrétaire Générale , qui sera en disponibilité à partir du 01 avril 2016.

Séance levée à 22h20

Monsieur le Maire d'Albiez-Montrond

Jean DIDIER

Signé